

REGLEMENT DU RAID The RACE

ARTICLE 1. ORGANISATION

The RACE est un raid multisports qui se déroule en Corrèze. Il est organisé par le Comité Départemental de la Corrèze de Course d'Orientation.

ARTICLE 2. DEFINITION ET PRINCIPE

The RACE est un raid sur 3 étapes en itinérance avec assistance, par équipe de 2 ou 4 raideurs. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes (voir art. 7 bis sur le cas des équipes mixtes avec assistant remplaçant).

Deux formules sont proposées : Expert, avec assistant non remplaçant et Sportif, avec assistant remplaçant.

Le raid vous fera découvrir un territoire sauvage et méconnu. Il sera nécessaire de s'adapter régulièrement au terrain qui pourra mettre les organismes à rude épreuve. La cartographie proposée sera mise à jour du mieux possible pour l'occasion mais nécessitera une vigilance certaine de la part des concurrents.

Un raid découverte par équipe de 2 (sans assistance), et ouvert à tous se déroulera sur le seul samedi autour du site d'arrivée de la 3^{ème} journée du « grand » raid (Le Saillant de Voutezac). Sur le raid découverte, les canoës et équipement annexe (gilet-pagaie), seront fournis par l'organisation, et les disciplines proposées seront orientation, trail, VTT et canoë.

ARTICLE 2 BIS. DISCIPLINE

Le raid expert ou sportif sera composé de vtt, packraft, trail, course d'orientation, nage aventure, et autres disciplines sport-nature.

L'ensemble des sections se fera en orientation ou au road book.

Packraft : les équipes auront le choix de prendre leur propre matériel.

Pour celles qui n'en disposent pas il sera possible de le louer lors de votre inscription. Le montant de la location est de 30 € par personne pour les 3 jours (packraft + pagaies 4 brins). Le gilet et le casque de kayak (pour les sections éventuelles classe 3), reste à votre charge pour des raisons de sécurité, liées à la taille. Un chèque de caution vous sera demandé au retrait du matériel.

Chaque équipe transportera l'intégralité de son matériel (bateau, pagaie, gilet ...)

Course d'orientation : elle se fera sur différent support (ign, iof, photo aérienne ...)

Nage aventure : les raideurs pourront être amenés en fonction de leur choix à nager. Ils auront droit à tout le matériel de leur choix (combinaison, palme, tuba, matelas pneumatique, planche, pull boy, plaquette, etc ...), mais devront le porter sur la section.

Un système d'aide à la flottabilité (SAF) leur sera imposé. Pour être validé par l'organisation ce système devra leur permettre de rester en surface sans avoir à effectuer de mouvement (les palmes ne sont pas un SAF, une planche oui)

ARTICLE 3. PARTICIPATION

The RACE est ouvert à toutes les personnes convenablement entraînées, âgées d'au moins 18 ans le jour du départ.

Le raid découverte est ouvert à partir de 14 ans sur autorisation parentale écrite.

Seules les licences FFCO et FFTri seront acceptées. Pour les non-licenciés, il sera demandé un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition (code du sport, art. L231-2-1)

Le fait de s'inscrire induit que chaque équipier atteste de son aptitude à nager au moins 100 mètres et à s'immerger, accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve.

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le raid.

ARTICLE 4. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscriptions seulement via la plateforme internet jorganize .fr

Tarifs :

The RACE 3 jours : 135 €/personne sans location pack-raft, 165 € avec location pack-raft + pagaie.

The RACE raid découverte : 35 €/personne

ARTICLE 5. ASSURANCES

Organisation – L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur.

Concurrents – nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident

ARTICLE 6. SECURITE

Les règles de sécurité sont les RTS telles que définies par la fédération délégataire, la FFTri.

L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route.

ARTICLE 7. MATERIEL OBLIGATOIRE

Matériel obligatoire par personne en permanence :

1 réserve d'eau de 1l minimum

1 couverture de survie

1 sifflet

De quoi s'alimenter (gels, barres ...)

1 lampe frontale

En nage aventure :

1 système d'aide à la flottabilité (matelas pneumatique, combi, sac étanche rempli d'air etc ...) obligatoire sur toute les sections de nage (sera précisé dans le road book)

En vtt :

1 casque vtt normes CE

1 gilet réfléchissant

1 feu arrière vtt (clignotant rouge)

En packraft :

Gilet de sauvetage adapté à la personne

Chaussures de trail

Casque de kayak à partir de classe 3.

Par équipe en permanence :

1 téléphone portable chargé et sa pochette étanche

1 balise gps (fourni par l'organisation)

Matériel fortement conseillé :

1 porte carte vtt

1 sac étanche pour protéger vos affaires en permanence

ARTICLE 7 bis. CHANGEMENT D EQUIPIER / ASSISTANCE

Pour être classé en mixte, les équipes devront courir à minima 1 section sur 2 avec au moins 1 femme et 1 homme dans leur équipe. Le nombre de sections concernées sera écrit dans le road book.

Les changements d'équipiers (femme ou homme) ne pourront se faire que sur les points d'assistance identifiés et reconnus officiellement comme tels (dénommés PA sur les road book). Ils seront strictement interdits ailleurs et soumis à pénalités.

ARTICLE 8. PENALITES ET DISQUALIFICATION

Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Equipe ne se présentant pas groupée à quelque endroit que ce soit de la course (sauf épreuve spécifique le précisant dans le road-book)**
- balise obligatoire manquante (sera précisé dans le road book)**
- Absence ou perte du matériel obligatoire**
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation.**
- Abandon de déchets.**
- Non respect des zones interdites, cultures, propriétés privées.**
- Non respect des personnes**
- Utilisation de moyens de déplacement prohibé (motorisés ou autres)**
- Assistance ou changement d'équipier hors zones autorisées**

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

L'organisateur se réserve le droit de mettre en place des barrières horaires pour permettre d'orienter les équipes retardataires sur des options de parcours raccourcies, des pénalités seront alors infligées à ces équipes. Elles pourront ainsi finir la course et être classées.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

10.1 Trois classements seront effectués selon les catégories suivantes :

Formule « Expert » 3 jours

Equipe de 2 avec assistant non remplaçant

- Homme,
- Mixte,
- Femme.

Equipe de 4 avec assistant non remplaçant

- Homme,
- Mixte,
- Femme

Formule « sportif » 3 jours

Equipe de 2 avec assistant remplaçant :

- Homme,
- Mixte,
- Femme

Equipe de 4 avec assistant remplaçant :

- Homme,
- Mixte,
- Femme

Raid découverte 1 jour :

- Homme,
- Mixte,
- Femme

En cas de blessure dans une équipe avec "assistant non remplaçant", cette équipe pourra si elle en fait la demande, faire rentrer son assistant et sera donc reclassée dans la catégorie assistant-remplaçant

Les récompenses seront décernées selon le mode suivant :

- Les 3 premières équipes récompensées si au moins 5 équipes concourent dans la catégorie
- Les 2 premières équipes récompensées si 4 équipes concourent dans la catégorie
- Seule la première équipe récompensée si 3 équipes ou moins concourent dans la catégorie

Les éventuelles réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats.

ARTICLE 10. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi), ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement partiel du droit d'inscription. (Tarif d'inscription moins 10 €/personne de frais administratif). Aucun remboursement ne sera possible à partir du 31/07/2020, mais une inscription gratuite à l'édition 2021 pourra dans ce cas être proposée.

ARTICLE 11. MODIFICATIONS

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour du départ de l'épreuve. Les modifications seront précisées, et adressées par mail à tous les concurrents.